

Décision portant nomination de Mme BRACHET-DUCOS Corinne aux fonctions de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme BRACHET-DUCOS Corinne, Ingénieur d'études est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet d'animer et de faire émaner des projets scientifiques pour l'ITMO « Bases moléculaires et structurales du vivant ».

Pour l'exercice de cette mission, Mme BRACHET-DUCOS Corinne demeure affectée au Laboratoire de Biologie et Pharmacologie Appliquée (LBPA - UMR8113) à l'Ecole Normale Supérieure Cachan.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 Mme BRACHET-DUCOS Corinne percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Est (DR3).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **24 JAN. 2014**


Le Président
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90